

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Cabinet du Président
de la République

II) E C R E T N° 61-355/PR/Cab.

portant nomination d'un Conseiller
Technique.

LR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la
République du Dahomey ;

VU le décret n° 71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant
dans un Cabinet Ministériel ;

VU le décret n° 83 PCM/CI du 4 Juillet 1959 fixant la rémunération
mensuelle des personnels servant dans un Cabinet Ministériel et les
actes modificatifs subséquents ;

VU la loi n° 59-16-ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois
supérieurs de la République du Dahomey, dont la nomination des titu-
laires est faite par le Président de la République, le Conseil des
Ministres entendu ;

VU les nécessités du service ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

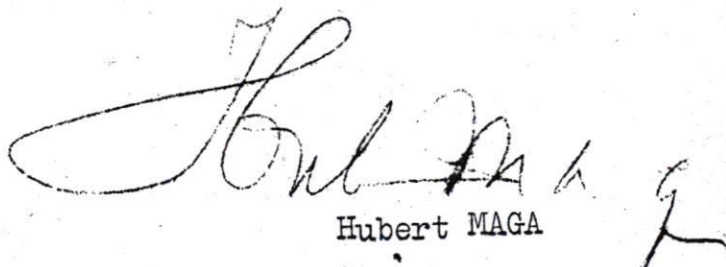
ARTICLE 1er.- M. COEFFE Jacques, Conseiller aux Affaires Administratives
de 2ème classe, 3ème échelon, nouvellement mis à la disposition de la
République du Dahomey, est nommé Conseiller Technique au Cabinet de la
Présidence de la République à Porto-Novo.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter du 9
mars 1961, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Répu-
blique du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 17 NOVEMBRE 1961

NOTATIONS :

.....	15
.....	1
I.F.....	1
I.F.....	2
solde.....	2
l'écor.....	1
adressé.....	1
J.C.R.D.....	1
I.C.G.....	4


Hubert MAGA